

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 07035

Numéro SIREN : 414 944 611

Nom ou dénomination : FRANCEX SOCIETE FRANCAISE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2020 sous le numéro de dépôt 21356



2003606701



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE
75196 PARIS CEDEX 04
0 891 01 73 73
9349 770 0000

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : FRANCEX SOCIETE FRANCAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

Numéro RCS : 414 944 611
Numéro Gestion : 1999B07035

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : 12BIS R RAYNOUARD
75016 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R021356 (2020 36067)

Date du Dépôt : 20/02/2020

- **Type d'acte :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 07/02/2020

Décision 1 : Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

fait à Paris, le 20 février 2020

09B7035

pg 07/02/20 NY

FRANCEX
Société Française d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société à responsabilité limitée
au capital de 938 887,73 euros
Siège social : 12 bis rue Raynouard
75016 PARIS
414 944 611 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

DU 7 FEVRIER 2020

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

20 FEV. 2020

Sous le N° :

R21356

L'an deux mille vingt,
Le 07 février,
A 8 heures,

Les associés de la société FRANCEX Société Française d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, société à responsabilité limitée au capital de 938 887,73 euros, divisé en 61 587 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur André-Paul BAHUON, titulaire de
Monsieur François JEGARD, titulaire de

19267 parts sociales en pleine propriété,
42320 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François JEGARD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

H

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide, de nommer :

Monsieur Jean-Paul MAGNIN, né le 9 septembre 1951 à Lons le Saumier (39), domicilié 2 rue André Pontier - 94130 NOGENT SUR MARNE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

Monsieur Grégoire HOLLIER-LAROUSSE, né le 5 avril 1969 à Versailles (78), domicilié 25/27 boulevard de la Paix - 78100 Saint Germain en Laye, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Chacun des Commissaires aux Comptes ainsi nommés a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

François JEGARD
Gérant